Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 16/07/2024 - 6449 - 1988 B 00188 - 344 334 107 - BATEXT

Processus de signature électronique avancée par ID: fcaee4a9-66fc-409a-bfc9-811003761 75e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.LU le 27/06/2024 16:19:16 UTC

BATEXT

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000,00 €
Siège social : 2, avenue Ampère - ZI de Gretz
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
344 334 107 RCS MELUN

———

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt-sept juin, à douze heures,

Les associés de la société **BATEXT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société **BATEXT** situé au 2, avenue Ampère - ZI de Gretz - 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrick TEILLET préside la séance en qualité de Président de la société.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés possèdent 2 200 actions sur les 2 200 actions composant le capital social.

L'assemblée générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que la société **SECAPAL SARL**, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Serge PALLANDRE, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 18 juin 2024.

L'assemblée générale constate que la société **DPI AUDIT & FINANCE**, Co-Commissaire aux comptes, représenté, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 18 juin 2024.

TP CT

Processus de signature électronique avancée par ID: fcaee4a9-66fc-409a-bfc9-811003761 75e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 27/06/2024 16:19:16 UTC

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de gestion du Groupe,
- les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport de gestion du Groupe, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les Statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Processus de signature électronique avancée par ID: fcaee4a9-66fc-409a-bfc9-811003761 75e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 27/06/2024 16:19:16 UTC

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes annuels,
- Approbation des comptes consolidés,
- Quitus au Président et aux Directeur Généraux,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Démissions de Commissaire aux comptes ;
- Remplacement de Commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Président, puis il fait donner lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 31 476 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 7 869 €.

En conséquence, elle donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Processus de signature électronique avancée par ID: fcaee4a9-66fc-409a-bfc9-811003761 75e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.LU le 27/06/2024 16:19:16 UTC

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 1 017 379 €, de la manière suivante :

Origine de l'affectation :

- Un résultat de l'exercice bénéficiaire de 1 017 379.00 €

Affectation du résultat :

- En intégralité au compte « Autres réserves », soit la somme de 1 017 379.00 €

En conséquence :

- Le compte « Autres réserves » s'élèvera à 6 093 706 euros.

Les capitaux propres de la société seront de 8 513 706 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : DEMISSIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale constate la démission de la société **SECAPAL**, ainsi que de la démission de la société **CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE**, Commissaire aux comptes Suppléant, du fait de l'impossibilité d'exercer leurs fonctions ; la société doit procéder à leurs remplacements pour la fin des mandats en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TP CT

Processus de signature électronique avancée par ID: fcaee4a9-66fc-409a-bfc9-811003761 75e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 27/06/2024 16:19:16 UTC

RESOLUTION : REMPLACEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement de la société **SECAPAL**, Commissaire aux comptes Titulaire :

- La société **AVENTY AUDIT**,

 Ayant son siège social au 46, rue de Provence – Bât B 2ème étage – 75009 PARIS,

 Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 800 289 472,

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes Titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, **soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

La société **AVENTY AUDIT** a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'assemblée prend acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant ne sont pas réunies. En conséquence, il n'y a pas lieu à désigner un Commissaire aux comptes Suppléant.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

L'assemblée générale constate que les mandats de la société **DPI AUDIT & FINANCE**, Co-Commissaire aux comptes Titulaire et la société **ACCOUNTEO AUDIT & FINANCE**, Co-Commissaire aux comptes Suppléant sont maintenus jusqu'à leurs expirations, soit jusqu' à **l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

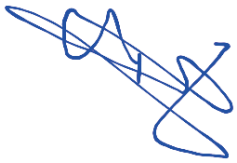
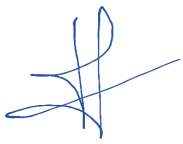
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

TP CT

Le Président	Un actionnaire
 9b3f3f4c-d753-3143-8b6f-fa028755555d 2024-06-27 10:10:06 UTC	 f898620a-fb94-3da3-855f-4e82095ea3fe 2024-06-27 16:19:12 UTC

Processus de signature électronique avancée par ID: fcaee4a9-66fc-409a-bfc9-81100376175e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 27/06/2024 16:19:16 UTC